



EFFICLASSE

ACCOMPAGNEMENT & FORMATIONS

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP BOURG EN BRESSE SECOND OEUVRE**

22 rue gustave léger 01000 Bourg-en-Bresse

(Ci-après, dénommé le bénéficiaire)

N° SIRET : **98132333000275**

Représentée par : Fonction :

Et

Nom et Adresse de l'organisme de formation : **EFFICLASSE**

14B Rue des Serves 01340 Montrevel-en-Bresse

Numéro SIRET de l'organisme de formation : **84260711100015**

Représentée par : **Cécile OLLIVIER** Fonction : **Présidente**

Déclaration enregistrée sous le n° 84010201401 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

I. OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation : **TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS**

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : **Action de formation**

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif formé s'élève à **1 personnes**

Date de la session : **03/04/2026**

Délais d'accès : **Immédiat**

Nombre d'heures par stagiaire : **7 heures**

Horaires de formation : **08:30 - 12:00 // 13:00 - 16:30**

Lieu de la formation et modalités de déroulement : **EFFICLASSE - 14 RUE DES SERVES - 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE**

Nom du référent pédagogique : **Emmanuel DHENIN**



II. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Les participants seront :

MR VASSAUX Kévin

III. PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : **124,29 € HT + T.V.A. 20 % = 149,14 € TTC**

IV. MODALITES DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Chaque journée de formation est organisée dans les locaux aménagés à cet effet selon les principes de la pédagogie active dans laquelle les objectifs de formation sont atteints par l'action combinée du formateur et des participants eux-mêmes. L'action de formation se déroulera dans le respect du programme de formation remis au participant.

V. NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

VI. DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas d'annulation de tout ou partie de la formation par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 05 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser à l'organisme de formation une indemnité de dédit correspondant au prix TTC de la formation inexécutée du fait du dédit intervenu à l'initiative de l'entreprise. Il est précisé que cette indemnité de dédit ne peut pas être imputée sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

VII. LITIGES


Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bourg en Bresse (01) sera seul compétent pour régler le litige.



EFFICLASSE

ACCOMPAGNEMENT & FORMATIONS

Fait en double exemplaire à **Montrevel en Bresse**, le **27/03/2026**

L'entreprise bénéficiaire Cachet, Nom et qualité du signataire	L'organisme de formation Cachet, Nom et qualité du signataire
	<p>P/o Gaëlle VEUILLET Chargée Administrative Polyvalente</p> <p> EFFICLASSE 14, rue des Servas - 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE Tél. 04 51 26 24 67 E-mail : info@efficlasse.com Siret 842 607 111 0015</p>

Programme de formation

Date de génération : 09/12/2025

TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Objectifs pédagogiques

Cette formation doit permettre au(x) stagiaire(s), à l'issue d'une formation de **7 heures**, d'être en capacité de :

- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur
- Evaluer les risques de chute de hauteur et choisir les moyens de protection appropriés
- Utiliser un harnais dans les meilleures conditions
- Vérifier et entretenir son harnais et ses systèmes antichute

Pré-requis

Aucun

Type de public

Toute personne amenée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer une activité en hauteur

Moyens technique et pédagogiques

- Salle permettant les mises en situations, présentation sur écran, tableau, support pédagogique
- Exercices de mise en pratique, apports théoriques, échanges et retours d'expériences, travaux individuels et collectifs
- **Avoir impérativement des chaussures de sécurité et des gants - EPI**

Nous faisons partie d'un réseau de partenaires spécialisés (Agefiph, Fiphfp) nous permettant d'apporter des solutions pour compenser les situations de handicap en formation. Ce soutien permet d'évaluer et de co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation afin d'en assurer le suivi. Notre bâtiment est conforme aux normes PMR.

Modalités d'évaluation des acquis

- Evaluation des acquis, réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices
- Une attestation de formation délivrée par l'organisme de formation



Déroulés pédagogiques

- Expression des attentes, partage des expériences passées, identifier les problématiques de l'entreprise, questionnements...
- Apports théoriques comme indiqués dans contenu de formation
- Quiz à l'oral avec les participants
- Mises en situation avec jeux de rôle
- Synthèse et conclusion de la journée

Durée

7 heures (1 jour).

Programme

Enseignements théoriques

- Travaux en hauteur et sécurité
 - Le cadre réglementaire, législatif et normatif
 - Accidents et causes d'accidents
 - Protection collective et individuelle
 - Les moyens d'accès (échafaudages, PEMP, échelles, escabeaux...)
- Les dispositifs d'ancrage
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle
 - Les casques
 - Les organes de liaison : harnais, longe, sangles, antichute...
- Analyse de l'environnement préalable au travail en hauteur
 - Etude des risques
 - Interactions avec l'environnement
 - Choix des équipements en fonction du poste de travail
- Conséquences d'une chute
 - Facteur de chute
 - Force de choc
 - Les effets dynamiques d'une chute
 - Organisation des moyens de secours
- Maintenance des équipements de protection individuelle antichute
 - Vérification et contrôle
 - Règles d'entretien et de stockage

Enseignements pratiques

- Présentation et conditions d'utilisation du matériel des participants
- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux

Accessible aux personnes en situation d'handicap : oui